

Annexe de l'Arrêté N° 20-DDT/85-606  
portant autorisation de pénétrer sur les propriétés publiques et privées  
dans le cadre de l'étude hydraulique préalable à la détermination des aléas  
inondation sur le bassin de risques Marais Poitevin – sud-est Vendée

Liste des communes concernées

Nom de la commune	Nom de la commune	Nom de la commune
Antigny	Maillezais	Saint-Valérien
Auchay sur Vendée	Marillet	Sainte Gemme la Plaine
Bénet	Marsais-Sainte-Radegonde	Sainte-Gemme-la-Plaine
Bouillé Courdault	Mazeau (Le)	Serigné
Bourneau	Mervent	Taillée (La)
Breuil-Barret	Montreuil	Thiré
Cezais	Moreilles	Thouarsais-Bouildroux
Chasnais	Mouzeuil Saint Martin	Velluire sur Vendée (Les)
Corpe	Nalliers	Vix
Damvix	Pétosse	Vouillé les Marais
Doix les Fontaines	Pissotte	Vouvant
Faymoreau	Pouille	Xanton-Chassenon
Fontenay-le-Comte	Puy-de-Serré	
Foussais-Payré	Rives d'Autizes	
Gué de Velluire (Le)	Saint Sigismond	
Ile d'Elle (Le)	Saint-Aubin-la-Plaine	
L'hermenault	Saint-Cyr-des-Gats	
L'orbrie	Saint-Etienne-de-Brillouet	
La Chapelle-aux-Lys	Saint-Hilaire-de-Voust	
La Chataigneraie	Saint-Hilaire-des-Loges	
La Tardière	Saint-Jean-de-Beugne	
Langon (Le)	Saint-Martin-des-Fontaines	
Les Magnils-Reigniers	Saint-Martin-de-Fraigneau	
Liez	Saint-Maurice-des-Noues	
Loge-Fougereuse	Saint-Maurice-le-Girard	
Longèves	Saint-Michel-le-Cloucq	
Luçon	Saint-Pierre-le-Vieux	
Maillé	Saint-Sulpice-en-Pareds	

# Périmètre du bassin de risque du Marais Poitevin Sud-Est Vendée

## Légende

-  Périmètre du bassin de risque Marais Poitevin Sud\_Est Vendée
-  Communes concernées par le périmètre
-  Communes concernées par un PPR existant

